

« Accompagner les collèges les plus exposés à la difficulté scolaire » ... ou bien leur donner les moyens de fonctionner ?

Dans le Bulletin officiel du 18 décembre 2025 le ministre adresse aux équipes des collèges une « *instruction* » visant à accompagner les collèges en grande difficulté.

Comme les circulaires, les instructions sont des textes de niveau inférieur aux **décrets et aux arrêtés**. Elles font partie de ce que les juristes appellent le droit « *souple* » ou « *mou* ». Cette instruction ne revêt donc aucun caractère obligatoire tout en essayant de le faire croire !

Cet accompagnement concerne 800 collèges en France où plus de 40% des élèves ont obtenu des résultats inférieurs à 8/20 en français et en mathématiques au diplôme national du brevet. En Gironde, cela concerne 7 collèges, dont 4 établissements REP (Collèges de Coutras, Pauillac, Saint André de Cubzac, Pablo Neruda de Bègles, Jean Jaurès de Cenon, Alice Milliat et Belcier de Bordeaux). Il se traduirait par l'élaboration d'une feuille de route sur trois ans, assortie d'actions à mener et suivie par une équipe « *ressource* » académique. Ces collègues ne sont pas responsables de la dégradation continue des conditions d'enseignement et d'instruction depuis plus de 20 ans.

Stop aux missions supplémentaires !

Le texte de l'instruction précise : « *Le chef d'établissement procède avec les équipes pédagogiques et, en tant que de besoin, avec l'appui des services académiques, à un diagnostic* » collectif pour aboutir à une « *feuille de route* ».

—>**Traduction** : Définissez de quoi vous avez besoin, nous allons vous envoyer des experts qui vous expliqueront comment vous en passer.

En effet, l'accompagnement serait assuré par une équipe académique pluridisciplinaire chargée d'impliquer « *l'ensemble des enseignants et de la communauté éducative* » dans cette opération.

—>**Traduction** : du travail en plus et des réunions pour demander à chacun d'assurer des missions supplémentaires. Pas question !

Il s'agit aussi d'examiner « *la cohérence des actions menées au service d'une meilleure maîtrise des apprentissages fondamentaux dans toutes les disciplines* »

—>**Traduction** : la difficulté scolaire proviendrait d'une mauvaise coordination des enseignants. Rien à voir avec les classes à 29 ou 30 élèves ni avec la suppression des dédoublements et des groupes !

Rien à voir avec les millions d'heures de cours perdues que pointe la cour des Comptes faute d'enseignants recrutés et nommés et faute de remplaçants ! ? Rien à voir avec la nouvelle baisse des postes prévus aux différents concours ? Rien à voir avec la disparition d'une heure d'enseignement disciplinaire en 6ème ?

Pour le ministre, la solution reposera sur « *le continuum inter-degrés et le renforcement des coopérations avec les partenaires existants, notamment les collectivités territoriales* »

—>**Traduction** : réunissez-vous aussi avec les professeurs des écoles et demandez au conseil départemental et au conseil municipal, donc à des élus, les moyens que l'Education nationale ne vous donnera pas.

Enfin la solution serait d'impliquer les familles « *pleinement associées à la démarche et au suivi de la scolarité de leurs enfants.* »

—>**Traduction** : les parents vont faire partie du diagnostic et viendront expliquer aux enseignants comment mieux travailler...

Travailler plus pour territorialiser l'école ? Pas question !

Il n'est pas prévu de budget pour une telle opération car justement son but est « *d'accompagner* » mais surtout pas de donner les moyens de faire réussir les élèves.

La preuve, les « *leviers* » annoncés sont :

- la formation des personnels. Or elle a lieu maintenant en plus des cours, en visio le midi ou le soir.
- > **Traduction** : des journées et des semaines à rallonge.
- L'organisation pédagogique décidée localement. « *Le chef d'établissement est responsable des choix et de l'organisation pédagogique, qui doivent être travaillés avec l'équipe pour assurer la meilleure efficacité au service des progrès des élèves* ».
- > **Traduction** : au nom de l'autonomie des établissements et pour bien les diviser, on demandera aux enseignants quelles sont les priorités, quels horaires disciplinaires ils acceptent de sacrifier. Et faute de moyens, ce sera le principal qui tranchera.
- La coopération avec les collectivités territoriales « *afin d'agir conjointement pour la réussite des élèves et l'articulation des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire* ».
- > **Traduction** : pas de création de postes d'AED ni de CPE mais demander au conseil départemental qu'il envoie des intervenants extérieurs ou qu'il se charge de l'aide aux devoirs.

Après les évaluations d'établissements, le ministère passe maintenant à l'étape suivante : demander aux personnels d'assurer des missions supplémentaires et de démarcher les collectivités territoriales pour pallier le manque de moyens. Dans un contexte où les personnels sont déjà à bout, c'est une véritable provocation !

Ce que demandent les personnels est pourtant simple :

- la création de tous les postes nécessaires afin de réduire le nombre d'élèves par classe ;
- le maintien des postes et la création des postes nécessaires pour améliorer le climat scolaire et la santé des élèves (AED, AESH, PsyEN, CPE, infirmiers, médecins scolaires) ;
- le respect de l'égal accès à l'instruction pour les élèves sur l'ensemble du territoire national
- le respect de la liberté pédagogique, des programmes et horaires nationaux.

Au moment où se prépare la carte scolaire 2026 avec son cortège de suppressions de postes, il n'est pas question de s'adapter aux suppressions de postes mais de les empêcher. Il n'est pas non plus question de s'imposer une charge de travail supplémentaire. Il n'est pas non plus question de mettre sous tutelle des établissements ou de contractualiser les moyens d'un établissement.

Le SNFOLC33 invite les personnels à se réunir en heure d'information syndicale et à dresser la liste des revendications, à refuser collectivement une nouvelle dégradation des conditions de travail et d'enseignement pour la rentrée 2026.

- Augmentation immédiate des salaires de 10 %, puis un plan de rattrapage pour compenser la perte de 32,7 % de la valeur du point d'indice ;
- Création de tous les postes nécessaires pour améliorer le climat scolaire et la santé des élèves (AED, AESH, PsyEN, CPE, infirmiers, médecins scolaires) ;
- Création de tous les postes d'enseignants afin de baisser significativement le nombre d'élèves par classe, première mesure indispensable pour améliorer le niveau d'instruction des élèves.
- Arrêt de la multiplication des tâches supplémentaires imposées aux personnels.

Ne restez pas isolé-e. Ensemble on est plus forts ! Organisés on peut gagner !

Adhérez au SNFOLC.

